

Prescrire la révolte

Quand le médecin aide ses patients à pratiquer la résistance, en toutes circonstances.

Yveline Frilay, médecin généraliste

La main sur la poignée de la porte du bureau, le patient sort la phrase redoutée « J'ai oublié de vous dire que... ». Cas de conscience pour le médecin : faut-il reprendre toute la consultation alors que la pièce d'en face se remplit ? Ce jour-là, la phrase était autre : « Je ne sais pas comment vous faites, pour aller bien ». Ma réponse : « Il n'y a pas le choix, ou on déprime, ou on résiste, et j'ai choisi de résister ». Il réplique : « Cela me fait du bien ». La phrase serait-elle été plus efficace que n'importe quel anxiolytique ? Il faudra attendre la consultation prochaine pour apprécier toute sa portée.

§Adolescent, Jeune
§Maladies professionnelles,
santé au travail, accident du travail
§Ecoute, empathie,
Relation soignant soigné
§Médecin généraliste,
médecine générale

Quand le patient s'installe, dans le dos du médecin est affiché le ton de la consultation, deux phrases de Jean Jaurès : « Je n'ai jamais séparé les idées de justice sociale sans lesquelles elle n'est qu'un mot », et « On vous dit, c'est le refrain d'aujourd'hui : aller à l'action. Mais qu'est-ce que l'action sans la pensée ? C'est la brutalité de l'inertie ». Ici tout le monde est logé à la même enseigne, au tarif le plus bas de 23 euros, et le temps consacré est celui qui sera nécessaire. Le patient ne sera pas passif.

En arrêt de travail depuis dix jours, A. est convoquée chez le médecin conseil, c'est sa quatrième entorse de cheville, béquilles et attelle lui permettent de traverser tout Paris en métro. « Madame, il faut enlever l'attèle. » – « Je viens en métro. » – « Vous pouviez prendre un taxi. » – « Je n'ai pas d'argent, ce n'est pas vous qui avez mal, la première fois je n'ai pas voulu m'arrêter, si j'avais écouté le médecin, je n'en serai pas à la quatrième entorse. Vous ne savez pas ce que c'est de faire 3 000 m² de ménage, vous qui êtes derrière un bureau ». « Vous avez osé lui dire tout cela ? » lui dis-je. « C'est grâce à vous, car la première fois que je suis venue ici, vous m'avez dit « Il faut prendre des cours de français » ». Le médecin conseil n'a pas osé lui reprocher son arrêt de travail. Suite à une expulsion musclée, entre policiers, d'un logement insalubre permettant au marchand de sommeil de récupérer son appartement sans être inquiété, B. se retrouve hospitalisée en psychiatrie après avoir erré en chemise de nuit dans les rues

« La soumission chimique avait interdit ses angoisses, mais aussi la pensée, figée comme son visage, sans expression. »

de la Capitale. La soumission chimique avait interdit ses angoisses, mais aussi la pensée, figée comme son visage, sans expression. Il nous faut baisser les doses de neuroleptiques pour récupérer les facultés cérébrales. Maintenant on peut se battre, trouver les arguments pour démontrer qu'on est victime, mettre en évidence les erreurs de procédure. On tape le nom de l'expert sur Google, on découvre qu'il a participé à une table ronde, j'imprime le texte « Allez, lisez-le pour la semaine prochaine, trouvez les arguments puis je vous donnerai l'adresse de l'association de quartier ». A la lecture, B. s'aperçoit que le même expert, de la table ronde au rapport, ne tire pas les mêmes conclusions pour des constatations identiques. Elle peut se défendre.

Fatiguée par une sclérose en plaques qu'elle a accepté avec grande difficulté de traiter, C. se voit reprocher par ses collègues ses horaires adaptés. La prochaine fois, il faut leur répondre : « Je suis handicapée, vous faites de la discrimination, je vais saisir la HALDE, c'est interdit par la loi. »

« Seulement 6 % pour votre accident du travail ? Dans le barème, c'est 10 % minimum et à votre âge, il faut prendre la rente. Contestez auprès du tribunal ». D. est dyslexique, contester est une rude épreuve, on l'aide pour faire la lettre. Accompagné d'un médecin de recours au tribunal, il obtiendra 11 %.

« Tu es vraiment sûr que ton père fouille dans tes affaires ? Tu n'as qu'à écrire sur des post-it ce que tu penses de lui et les mettre là où tu crois qu'il fouille. » Deux semaines plus tard, le premier jour des vacances de Noël, le père tend à sa femme des post-it annotés : « Tiens, c'est pout toi ». E. est parti en vacances chez sa grand-mère.

F., cinq ans, a été victime de sévices sexuels et ne comprend pas pourquoi on lui impose de voir son père seul, dans une salle d'un point rencontre. « Tu es obligé d'y aller, sinon maman ira en prison ». « Non c'est papa qui ira en prison, maman est gentille ». « Désolée, c'est maman, mais tu as le droit de pleurer, crier, hurler, te rouler par terre quand tu vois ton père ». Le samedi suivant, il hurle et ne va pas dans la pièce d'accueil. Au sortir du point rencontre, il n'a jamais été aussi calme. Et cette fois, son demi-frère ne sera pas victime d'attouchements.

G., 14 ans, ne veut plus voir son père. Le divorce n'a pas permis de protéger sa mère de la perversité maléfique de son géniteur sur sa mère, cela lui fait monter la moutarde au nez. « Je n'ai pas le droit d'écrire au juge bien qu'il te maltraite, mais toi, écris au juge pour enfants et demande lui une entrevue pour parler, sans la présence de tes parents et surtout de ton père, et dis lui tout ce que tu as sur le cœur, le juge est là pour te protéger ». Après trois mois de réflexion, il dira des mots forts au juge, et obtiendra le droit d'être seul à décider des rencontres avec son père.

H., 19 ans, est d'origine portugaise. Il a attendu plus d'un an pour être ayant-droit d'un de ses parents pour la Sécurité sociale, on lui refuse maintenant sa propre carte Vitale sous prétexte qu'il est né à l'étranger. Donc il n'aurait pas de numéro d'Insee. Prétexte fallacieux, il en a un pour passer des examens. « C'est du racisme, va voir l'association « Touche pas à mon pote » ».

Suite à une absence prolongée consécutive à un accident de travail, une reconnaissance de travailleur handicapé et une formation, I. reprend le chemin de l'entreprise. Il n'y a pas d'emploi pour elle, mais on est obligé de la payer. Finalement, on lui propose un poste : quatre heures de travail par jour et trois heures de transport. « Ce poste n'est pas pour vous à cause de vos problèmes de cou, mais ils veulent que vous refusiez à cause du transport. Acceptez-le, et retournez voir le médecin du travail, c'est à elle de vous donner la fiche d'aptitude ». Au médecin conseil, demandez : « Dites-moi si je suis apte ou pas apte ». Le médecin ne se prononcera pas, elle sera licenciée trois mois plus tard, avec des indemnités de licenciement doublées du fait de l'accident du travail.

Après sa grossesse et une cholécystectomie, convoquée par le médecin conseil qui la culpabilise sur son arrêt prolongé, épuisée, J. prend ses congés annuels. Au retour, la médecin du travail la déclare inapte temporaire au poste car elle est déprimée, et conseille un autre arrêt. La médecin du travail, sensibilisée par les épisodes de suicide dans l'entreprise, m'appelle car elle est retournée au travail de peur d'affronter le médecin conseil. Débriefing avant la troisième convocation : « Dites-lui : Monsieur, si vous m'aviez examinée la première fois, plutôt que de regarder des papiers, vous auriez trouvé ce que j'avais, un gros nodule à la thyroïde ! » » La peur au ventre, elle n'aura pas besoin de s'exprimer :

« Madame, avec tout ce que vous avez eu, je ne comprends pas pourquoi vous êtes convoquée ». Ouf !

Convoqué pour la troisième fois par le même médecin conseil, K. a peur de voir de nouveau ses indemnités journalières coupées, et de devoir retourner au travail. Il se trouve devant le même médecin conseil, mais cette fois-ci il lâche : « Aujourd'hui, je ne suis pas venu seul, car la dernière fois lorsque je suis sorti d'ici, j'ai eu envie de me jeter contre un mur avec la voiture en sortant d'ici ». « Ne le prenez pas comme cela, monsieur ». Il aura encore des angoisses pendant les deux jours suivants, bien que le médecin conseil lui ait affirmé : « Je ne vous convoquerai pas avant trois mois ». La phrase sur la porte avait donc été efficace.

Prescrire la révolte, c'est faire prendre conscience au patient de l'injustice qu'il ressent, et se soulever contre la norme qu'on nous impose. « Se révolter, protester, contester, voilà ce dont ne sont capables que ceux qui s'estiment eux-mêmes »¹. Il nous faut ensuite montrer au patient là où est l'injustice, et le faire passer du statut de coupable à celui de victime, puis du statut d'opprimé à celui de maître. Il faut donner aux patients les armes pour

« Il faut crier l'injustice. »

qu'ils se défendent tant avec des mots qu'avec les lois. Il est important de ne pas s'isoler, il faut crier l'injustice, l'expliquer à l'entourage familial pour obtenir son soutien, à l'employeur pour lui montrer qu'on n'est pas dupe, au médecin du travail pour qu'il assume ses responsabilités au sein de l'entreprise, du CHSCT, au médecin conseil pour lui signifier qu'on est malade de cette société pathogène, et que l'arrêt de travail est le premier des traitements. Pour cela, le médecin doit être formé à la législation sociale, connaître le vocabulaire juridique, aussi indigeste que le vocabulaire médical pour un non soignant. Cette société nous isole, nous désigne tous individuellement comme coupables. Il faut retrouver la solidarité « je me révolte donc nous sommes »². La révolte, c'est le refus de la soumission, de la résignation, c'est l'opposé de l'égoïsme. Si l'on proposait la révolte en consultation, il y aurait moins de dépenses d'antidépresseurs, d'anxiolytiques de psychotropes de toute sorte, moins de pathologies iatrogènes et une vie plus sereine. ■

1. Ferenc Santa, *Le Cinquième Sceau*.

2. Albert Camus, *L'Homme révolté*.